



MAIRIE
DE
CHORANCHE
38680

Téléphone : 04 76 36 01 65
Télécopie : 04 76 36 06 43

Mail : mairie.dechoranche@wanadoo.fr

Site internet : <http://mairiedechoranche.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CHORANCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU-GLENAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 17/03/2022

Secrétaire de séance : Laurent DROUOT

PRESENTS : – BELLE B - BREYTON M – S COHEN – Y. DETURIN – G. MOREAU GLENAT - C MOUNIER - M. RANCOUD-GUILLON – HJ SENTIS – L STILLE - L DROUOT.

ABSENT : -BELLE J -.

POUVOIR : -BELLE J donne pouvoir à M. BELLE BERNARD.

Délibérations :

- 1. Approbation du CR du 15.12.2021: Voté à l'unanimité 11.**
- 2. Vote du compte de gestion du receveur 2021** correspondant aux résultats du compte administratif de la commune : **Voté à l'unanimité 11.**
- 3. Vote du CA 2021** : Le compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Fonctionnement : Dépenses 196.306,32 €

Recettes 239.607,44 €

Investissement : Dépenses 39.103,05 €

Recettes 67.012,34 €

Ce qui dégage un résultat cumulé de :

Clôture excédentaire de 372.285,71 € en fonctionnement,

Clôture excédentaire de 70.541,59 € en investissement,

Montants qui seront repris au budget primitif 2022 de la commune.

Mme Le Maire se retire et le Compte administratif est mis aux voix par le 1^{er} Adjoint Laurent DROUOT. Après en avoir délibéré, les élus ont voté à l'unanimité 10 voix.

4. **Vote du BP2022** : Le BP 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes selon les montants suivants comprenant les restes à réaliser et les résultats antérieurs :
En fonctionnement : 599.785,71 €
En investissement : 252.600,00 €
Voté à l'unanimité 11.
5. **Vote affectation des résultats : Voté à l'unanimité 11.**
6. **Vote maintien des taux** : taxe foncière 26.82% (qui comprend depuis 2021 le taux départemental sans incidence financière pour les habitants) et taxe foncière non bâti : 21.43%
Voté à l'unanimité 11.
7. **Subvention exceptionnelle de solidarité envers le peuple Ukrainien** : il est adopté **une subvention de 500€** répartie sur deux organismes à savoir la Croix Rouge (250€) et la Protection Civile (250€) à verser sur des comptes identifiés spécifiquement pour l'action humanitaire au plus proche des ukrainiens. **Voté 8 pour et 3 abstentions.**
8. **Renouvellement de la convention annuelle avec le Refuge des Berauds pour la protection animale des chiens et chats errants sur la commune – coût : 137.94€- Voté à l'unanimité 11.**
9. **Participation complémentaire de 210€ pour l'Atlas de la Biodiversité Communale** afin de prendre en compte une partie des frais de loyer de l'agent en service civique dédié par le PNV sur cette thématique – **Voté 9 pour et 2 contre.**
10. **Délibération** à la demande de la Préfecture **pour fixer le temps de travail d'un agent à temps complet à 1607h** avec une durée hebdomadaire de **35h**. La journée de solidarité est travaillée ; si ce n'est pas le cas, elle sera récupérée par des heures effectuées ou à effectuer. Tout ceci est déjà appliqué sur la commune. **Voté à l'unanimité 11.**

Informations :

- point sur les travaux en cours** au camping et poteaux incendie.
- proposition de cession gratuite d'un terrain d'un particulier au bénéfice de la commune** le long du ruisseau du Gournier côté parking route de la Milière. Avis favorable mais en attente de clarification de la situation successorale des propriétaires.
- **Référente pour l'inventaire du Petit Patrimoine Communal qui sera réalisé par l'intercommunalité : Monique RANCOUD GUILLON.** Il conviendra de s'appuyer sur ce qui avait déjà été fait par la CCBI en 2003.
- **Horaires et tours de garde pour les scrutins du mois d'avril.**